

21 MAI 2019 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 mai 2019, à 19 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREULT, MAIRESSE
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^O 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

EST ABSENT : M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3

EST AUSSI PRÉSENT : M^{ME} ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
M. RÉJEAN MARSOLAIS, G.M.A., GREFFIER

PUBLIC : ENVIRON 16 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

2019-05-157 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2019

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 OFFICIERS MUNICIPAUX – NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS POUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

5.2 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU 78^E CONGRÈS

5.3 ENTÉRINER LA PARTICIPATION AU SOUPER TOURNANT DES GENS D'AFFAIRES EN MATAWINIE – SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC)

5.4 POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

- 5.5 LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ RELATIVE AU POSTE D'INSPECTEUR AU SERVICE DE L'URBANISME
- 5.6 NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 – BOISVERT & CHARTRAND S.E.N.C.R.L.
- 6. CORRESPONDANCE
 - 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 7. FINANCE
 - 7.1 ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2019
 - 7.2 MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DES UTILISATEURS DE LA CARTE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.3 RECOUVREMENT DE TAXES – MATRICULE 8916 82 0804
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9. TRANSPORT
 - 9.1 OCTROI DE CONTRAT – SURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX – 4^E RANG – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1 ADOPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
 - 10.2 FOURNITURE DE TÊTES DE FILTRES AU SABLE VERT – AQUEDUC 4H – LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.
 - 10.3 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019-2020 – AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL (CLSC) – SIGNATURE DE L'ENTENTE – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE (CISSSL)
- 12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS
 - 12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2019
 - 12.2 RENOUVELLEMENT – MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
 - 12.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 155-19, POUR LE 120, 2^E RUE ADAM
 - 12.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 156-19, POUR LE 101, 1^{RE} RUE DU LAC-ROUGE NORD
- 13. LOISIR, CULTURE ET TOURISME
 - 13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 889-2019 CONCERNANT LE CONTRÔLE D'UTILISATION DU PARC DE PLANCHES À ROULETTES (SKATEPARK)

13.2 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2019-2021

13.3 CLUB AMITIÉ SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – APPUI FINANCIER

13.4 MRC DE MONTCALM – 30^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DES MAIRES ET MAIRESSES

13.5 FONDATION DU PATRIMOINE DE L'ÉTINCELLE ET FONDATION CAMP DE-LA-SALLE – TOURNOI DE GOLF 2019

13.6 SAINT-ALPHONSE TOUT EN ART – ACQUISITION 2019 – PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE – MADAME MURIELLE LAROCHELLE

13.7 MOIS DE LA DANSE – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – STUDIO SWING 88

14. AUTRES SUJETS

15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-05-158 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2019 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-159 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2019 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-05-160 5.1 OFFICIERS MUNICIPAUX – NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS POUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'article 165 du Code municipal autorise la Municipalité à nommer des officiers municipaux;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire nommer des officiers responsables de la surveillance et l'application des règlements d'urbanisme, des règlements d'environnement, des règlements municipaux, des lois et règlements provinciaux sous l'autorité de la Municipalité;

ATTENDU QUE des constats d'infraction peuvent être délivrés par la Municipalité;

ATTENDU les changements récents intervenus dans l'effectif de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE nommer :

- Monsieur Pierre Poirier, Directeur de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que monsieur Charles Beaupré, inspecteur en bâtiments et en environnement, à titre de fonctionnaires désignés pour la surveillance et l'application des règlements, l'émission des permis et certificats requis, la délivrance de constats d'infraction, lorsque requis, concernant l'ensemble de la réglementation sous l'autorité de la Municipalité soit, de façon non limitative, les règlements d'urbanisme, les règlements d'environnement, les règlements municipaux, les règlements de la MRC sous l'autorité de la Municipalité, les lois et règlements provinciaux sous l'autorité de la Municipalité;
- Madame Patricia Moreau, responsable de l'environnement et monsieur Jacques Lajeunesse, technicien en environnement, à titre de fonctionnaires désignés pour la surveillance, l'application des règlements, l'émission des permis et certificats requis et la délivrance de constats d'infraction, lorsque requis, concernant l'ensemble de la réglementation sous l'autorité de la Municipalité soit, de façon non limitative, les règlements d'urbanisme, les règlements d'environnement, les règlements municipaux, les règlements de la MRC sous l'autorité de la Municipalité, les lois et règlements provinciaux sous l'autorité de la Municipalité;
- Monsieur Luc Beaupré, chef d'équipe des travaux publics, à titre de fonctionnaire désigné pour la surveillance, l'application des règlements, l'émission des certificats requis et la délivrance de constats d'infraction concernant le règlement sur le stationnement et l'utilisation des voies publiques, les règlements de voirie, de gestion des matières résiduelles, de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout;

QUE cette résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination d'officiers municipaux relativement aux responsabilités ci-haut présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-161 5.2 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU 78^E CONGRÈS

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités organise un congrès les 26, 27 et 28 septembre 2019;

ATTENDU QUE le congrès annuel permet aux directeurs généraux et aux élus de participer à des conférences reliées aux différents enjeux municipaux et d'échanger avec d'autres représentants du monde municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité autorise la participation de six (6) personnes au congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 918,65 \$ par personne incluant les taxes applicables;

QUE les frais de transport, d'hébergement et de restauration afférents à cet événement soient remboursés conformément à la politique sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 346;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-162 5.3 ENTÉRINER LA PARTICIPATION AU SOUPER TOURNANT DES GENS D'AFFAIRES EN MATAWINIE – SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC)

ATTENDU QUE la SADC organise un 6^e souper tournant pour les gens d'affaires de la Matawinie, le 15 mai 2019;

ATTENDU QUE cet événement contribue au rassemblement des entrepreneurs locaux, au développement des affaires et se veut une vitrine des initiatives locales qui contribuent au rayonnement de notre région;

ATTENDU QUE la Municipalité désire y participer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'entériner la réservation de deux billets au coût de 50 \$ chacun pour participer à ce souper;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 346;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-163 5.4 POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie nous transmet une résolution appuyant la démarche de la MRC Brome-Missisquoi demandant à toutes les municipalités et MRC du Québec d'adopter des actions en faveur de l'achat et la promotion des produits agroalimentaires locaux;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

- ATTENDU la Politique d'achat local de la MRC de Matawinie adoptée le 3 janvier 2013;
- ATTENDU QUE cette politique a notamment pour objectif, lorsque la loi le permet et que les prix sont compétitifs, de donner priorité aux fournisseurs matawiniens, c'est-à-dire ceux qui ont un établissement de commerce à l'intérieur des limites territoriales de la MRC de Matawinie;
- ATTENDU QUE dans le cadre de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC de Matawinie a identifié plusieurs actions concernant le secteur agroalimentaire et notamment, une action visant à « soutenir la stratégie de commercialisation des produits agroalimentaires de la Matawinie »;
- ATTENDU QUE la MRC de Matawinie recèle de produits agroalimentaires de qualité, notamment à Saint-Jean-de-Matha;
- ATTENDU QUE la MRC et les municipalités organisent de nombreux événements tels que des cocktails, des repas, des lunchs d'affaires, etc.;
- ATTENDU QUE la MRC et les municipalités aident financièrement des organismes, des lieux culturels, des établissements qui, dans certains cas, organisent des événements ou offrent des repas, des boissons et des produits transformés;
- ATTENDU QU' il est dans la mission de la MRC et des municipalités de soutenir l'économie locale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE promouvoir la fierté de choisir d'abord des produits et services agroalimentaires dans la MRC de Matawinie, de demander aux organismes publics d'adopter le principe de favoriser les produits agroalimentaires locaux, de demander aux municipalités d'inclure dans l'évaluation des projets à être financés une bonification pour l'utilisation ou la promotion de produits agroalimentaires locaux; de demander aux municipalités de la MRC de Matawinie d'adopter des actions en faveur de l'achat et de la promotion des produits agroalimentaires locaux;

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Matawinie;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-164 5.5 LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ RELATIVE AU POSTE D'INSPECTEUR AU SERVICE DE L'URBANISME

- ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un recrutement au poste d'inspecteur au service de l'urbanisme;
- ATTENDU QUE cette embauche à temps complet nécessitait la signature d'une lettre d'entente en regard de la rémunération pour ce poste;

ATTENDU l'entente de principe intervenue à cet égard entre les partis et paraphée le 25 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'entériner la lettre d'entente intervenue le 25 avril dernier et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-165 5.6 NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 – BOISVERT & CHARTRAND S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE la direction générale doit, en vertu de la loi, déposer au conseil municipal un rapport annuel de vérification et d'un auditeur externe;

ATTENDU QUE la firme Boisvert & Chartrand S.E.N.C.R.L., comptables agréés, agit déjà à titre de vérificateur externe et d'auditeur pour la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE soient retenus les services de la firme Boisvert & Chartrand S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2019;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 413;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucun document n'est déposé.

7. FINANCE

2019-05-166 7.1 ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2019

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois d'avril 2019, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

• Déboursés du mois d'avril 2019	168 225,76 \$
• Comptes à payer du mois de mars 2019	<u>158 375,95 \$</u>
• Total des déboursés du mois d'avril 2019	326 601,71 \$

QUE les comptes à payer pour le mois d'avril 2019 d'une somme de 219 102,36 \$, tels que rapportés à la « Liste des comptes fournisseurs », soient acceptés et payés;

QUE le sommaire de paie mensuel d'une somme de 56 420,41 \$ soit accepté et payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-167 7.2 MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DES UTILISATEURS DE LA CARTE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU la résolution numéro 17-08-231 adoptée le 21 août 2017;

ATTENDU QUE la liste des employés de la Municipalité susceptibles d'utiliser une carte de crédit municipale doit être revue;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les employés suivants soient autorisés à avoir en leur possession une carte de crédit Visa Desjardins au nom de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez :

Monsieur Renald Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, avec une limite de crédit de 5 000 \$;

Madame Elyse Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, avec une limite de crédit de 5 000 \$, gestionnaire de compte Visa;

Monsieur Réjean Marsolais, greffier, avec une limite de crédit de 5 000 \$;

Madame Sylvie Desbiens, commis-comptable, avec une limite de crédit de 1 000 \$, gestionnaire de compte Visa;

QUE cette résolution vient abroger toute résolution précédente relative à l'utilisation des cartes de crédit de la Municipalité;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-168 7.3 RECOUVREMENT DE TAXES – MATRICULE 8916 82 0804

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des contribuables que les comptes recevables soient suivis avec diligence et maintenus au plus bas niveau possible;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé a été mandaté dans le passé pour effectuer les démarches requises auprès desdits contribuables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE mandater la direction générale afin de faire suivre la présente résolution auprès de notre procureur pour recouvrer les montants de taxes dus;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 419;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRANSPORT

2019-05-169

9.1 OCTROI DE CONTRAT – SURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX – 4^E RANG – EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public sur SEO Constructo pour le surfacage de la rue du 4^e Rang;

ATTENDU les soumissions reçues :

ENTREPRENEUR	MONTANT DE LA SOUMISSION (TAXES INCLUSES)	COMMENTAIRES
9306-1380 QUÉBEC INC.	1 141 695,43 \$	CONFORME
SINTRA INC.	1 224 558,48 \$	CONFORME
PAVAGE JD INC.	1 139 146,89 \$	CONFORME
EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.	1 100 566,22 \$	CONFORME
MASKIMO CONSTRUCTION INC.	1 298 094,77 \$	CONFORME

ATTENDU l'analyse et la recommandation de la firme d'ingénieurs Parallèle 54 expert conseil inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc., d'une somme de 1 100 566,22 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 040 00 888 pour les travaux de surfacage du 4^e Rang;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

2019-05-170 10.1 ADOPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE des actions doivent être mises en place pour assurer la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement;

ATTENDU QUE plusieurs organismes ont des initiatives à caractère environnemental et qu'ils ont besoin d'un support financier pour les réaliser;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le programme de soutien aux initiatives pour la protection de l'environnement selon différentes conditions décrites au *Guide explicatif pour le programme de soutien aux initiatives pour la protection de l'environnement 2019*;

QU'un fonds soit réservé au poste budgétaire 02 460 00 970 pour l'application de ce programme;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-171 10.2 FOURNITURE DE TÊTES DE FILTRES AU SABLE VERT – AQUEDUC 4H – LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition de trois têtes de filtres au sable vert pour l'Aqueduc 4H de Les Entreprises B. Champagne inc. au coût de 18 082,03 \$, incluant les taxes applicables (installation incluse);

QUE la soumission numéro S-1299 de Les Entreprises B. Champagne inc. en date du 25 avril 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 413 02 526;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-172 10.3 RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2019-2020 – AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière a comme mandat, entre autres, de promouvoir les saines pratiques forestières;

ATTENDU QUE le renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière est de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière au montant de 100 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 610 00 494;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2019-05-173

11.1 INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL (IEMR) – SIGNATURE DE L'ENTENTE – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE (CISSSL)

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSSL) et la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez concernant le maintien des services d'infirmière en milieu rural (IEMR) à raison d'une journée par semaine;

ATTENDU QUE le CISSSL demande à la Municipalité de participer à certains coûts en fournissant gracieusement un local équipé répondant aux exigences du CISSSL, tel que décrit dans la résolution numéro 13-06-171 approuvée lors de la séance du conseil municipal du 17 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la mairesse et la direction générale sont autorisées à signer l'entente 2019-2022 à intervenir entre le CISSSL et la Municipalité pour le point de service de Saint-Alphonse-Rodriguez.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS

12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2019

Le rapport de statistiques des permis émis pour le mois d'avril 2019 est déposé au Conseil.

2019-05-174

12.2 RENOUELEMENT – MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est actuellement formé d'un conseiller de la Municipalité et de huit (8) citoyens avec droit de vote dont le mandat de cinq (5) d'entre eux est à échéance;

ATTENDU QUE tous les membres ont signifié leur intérêt à poursuivre leur mandat;

ATTENDU QUE les membres sont nommés par résolution du Conseil;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE soit renommés les conseillers Mireille Asselin et Jean Ouellet comme représentants du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

QUE le comité consultatif d'urbanisme soit formé des membres suivants, pour les échéances suivantes :

NOMS	ÉCHÉANCE DU MANDAT
MARYSE BÉRUBÉ	16 MAI 2021
JEAN-LOUIS CADIEUX	16 MAI 2021
LYDIA DUMAIS	16 MAI 2021
STÉPHANE LOYER	16 MAI 2021
LOUIS MORISSETTE	16 MAI 2021
JEAN-PIERRE ARBOUR	16 MAI 2020
CLAUDE BLEAU	16 MAI 2020
SOPHIE LAPORTE	16 MAI 2020

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-175 12.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 155-19, POUR LE 120, 2^E RUE ADAM

- ATTENDU QUE la demande consiste à régulariser une marge avant qui est de 1,83 mètre au lieu des 3 mètres requis, pour le bâtiment associé à l'adresse civique 120, 2^e rue Adam et construit en 1965;
- ATTENDU QUE l'objet de la demande de dérogation mineure touche un immeuble qui bénéficie de droit acquis;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;
- ATTENDU QUE l'immeuble visé par la demande de dérogation mineure n'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- ATTENDU QU' aucun préjudice ne serait causé à l'environnement immédiat, aux voisins, à l'ensemble du territoire et à la collectivité en général;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 19-04-03 du 30 avril 2019, recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 155-19;
- ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE donner suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 155-19 pour le 120, 2^e rue Adam afin de régulariser la marge avant à 1,83 mètre au lieu des 3 mètres requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-176 12.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 156-19, POUR LE 101, 1^{RE} RUE DU LAC-ROUGE NORD

- ATTENDU QUE la demande consiste à permettre un empiètement de 1,2 mètre dans la bande riveraine 10/15 mètres, et ce, pour la construction d'un garage qui sera attenant à la résidence;
- ATTENDU QUE l'objet de la demande de dérogation mineure touche une disposition contenue dans le règlement numéro 427-1990 sur les dérogations mineures, article 2.2, qui permet de faire une demande de dérogation mineure dans la bande de protection riveraine 10/15 mètres;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;
- ATTENDU QUE l'immeuble visé par la demande de dérogation mineure n'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- ATTENDU QU' aucun préjudice ne serait causé à l'environnement immédiat, aux voisins, à l'ensemble du territoire et à la collectivité en général;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 19-04-04 du 30 avril 2019, recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 156-19;
- ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE donner suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 156-19 pour le 101, 1^{re} rue du Lac-Rouge Nord afin de permettre un empiètement de 1,2 mètre dans la bande de protection riveraine 10/15 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. LOISIR, CULTURE ET TOURISME

2019-05-177 13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 889-2019 CONCERNANT LE CONTRÔLE D'UTILISATION DU PARC DE PLANCHES À ROULETTES (SKATEPARK)

La conseillère Delphine Guinant dépose un avis de motion et un projet du règlement numéro 889-2019 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 889-2019 concernant le contrôle d'utilisation du parc de planches à roulettes.

2019-05-178 13.2 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2019-2021

ATTENDU la volonté de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez de procéder à la mise à jour de sa Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés de manière à assurer aux familles et aînés de son territoire des services et des installations adaptés à leurs besoins spécifiques;

ATTENDU QU' en mai 2018, un comité a entrepris d'analyser la PFM-MADA 2015-2018 afin de prendre acte de ce qui avait été jusqu'ici accompli et répertorier ce qui restait à entreprendre;

ATTENDU QUE tous les responsables identifiés dans le plan d'action ont été mis à contribution. Chacun a fait le point sur les actions dont il avait la charge et déterminé si celles-ci devaient être maintenues, bonifiées ou retirées tout en donnant les explications pertinentes;

ATTENDU QUE quelques-uns des objectifs spécifiques se sont vus considérés comme transversaux; non seulement ils étaient pertinents pour les familles et les aînés, mais constituaient des cibles pour tous les Rodriguais et Rodriguaises.

ATTENDU QUE cette mise au point permet d'apprécier le chemin parcouru depuis 2015 et le travail qui reste à accomplir;

ATTENDU la nécessité de continuer d'offrir aux familles et aux aînés un cadre de vie attrayant, enrichissant et abordable;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez adopte la mise à jour de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés 2019-2021 telle que présentée, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-179 13.3 CLUB AMITIÉ SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – APPUI FINANCIER

ATTENDU QUE le Club Amitié Saint-Alphonse-Rodriguez souhaite organiser son traditionnel pique-nique estival;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'allouer un montant de 1 000 \$ à titre de contribution annuelle pour soutenir le Club amitié Saint-Alphonse-Rodriguez à mener à bien son engagement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-180 13.4 MRC DE MONTCALM – 30^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DES MAIRES ET MAIRESSES

ATTENDU QUE la 30^e édition du tournoi de golf des maires et des mairesses de la MRC de Montcalm se tiendra le 23 août prochain au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la participation de deux (2) représentants de la Municipalité à la 30^e édition de l'Omnium des maires de la MRC de Montcalm, pour une somme totale de 380 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-181 13.5 FONDATION DU PATRIMOINE DE L'ÉTINCELLE ET FONDATION CAMP DE-LA-SALLE – TOURNOI DE GOLF 2019

ATTENDU QUE le Centre Plein Air L'Étincelle et le Camp De-La-Salle sont des partenaires importants de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez dans différentes activités, dont l'accueil récréotouristique;

ATTENDU QUE la Fondation du patrimoine de L'Étincelle et la Fondation Camp De-La-Salle sollicitent la participation municipale pour les appuyer dans leurs missions communautaires respectives;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire souligner son partenariat avec le Centre Plein Air L'Étincelle et le camp De-La-Salle et accorder un soutien financier équivalent à celui de l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE soit octroyée à la Fondation du patrimoine de L'Étincelle et à la Fondation Camp De-La-Salle une commandite de 2 500 \$;

D'autoriser l'achat d'un quatuor additionné d'un joueur supplémentaire pour le tournoi de golf des Fondations au club de golf Montcalm, le mardi 11 juin, au coût de 875 \$, incluant les taxes applicables et de quatre (4) soupers supplémentaires au coût de 300 \$ incluant les taxes applicables;

QUE soit octroyé à la Fondation du patrimoine de L'Étincelle et à la Fondation Camp De-La-Salle un don de 1 500 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-182 13.6 SAINT-ALPHONSE TOUT EN ART – ACQUISITION 2019 – PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE – MADAME MURIELLE LAROCHELLE

ATTENDU la politique d'acquisition des œuvres d'art pour la Municipalité;

ATTENDU l'événement Saint-Alphonse Tout en art tenu les 4 et 5 mai 2019;

ATTENDU QU' à cette occasion, l'artiste en art visuel, madame Murielle Larochelle, a été honorée pour sa contribution artistique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité acquière une photographie pour un montant de 200 \$ et la porte au patrimoine de la Municipalité;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 622 00 345;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-183 13.7 MOIS DE LA DANSE – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – STUDIO SWING 88

ATTENDU QUE suite à l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, la Municipalité mettra en place un événement annuel récurrent en danse;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité ont à attribuer 1 600 \$ chacun pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de Studio Swing 88 pour une soirée spectacle et danse, le vendredi 27 septembre 2019, et une série de 4 cours de swing au mois de novembre 2019, pour une somme totale de 2 069,55 \$ incluant les taxes applicables plus les frais de déplacement de \$0,40/km;

QUE le contrat numéro 27091901 de Studio Swing 88, en date du 13 mars 2019, fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 702 94 447;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AUTRES SUJETS

2019-05-184 14.1 EMPAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE EN COLLABORATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

ATTENDU QUE le poste de Directeur du service incendie est assuré de façon intérimaire et à temps partiel;

ATTENDU l'intérêt des municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Saint-Côme d'unifier le service de direction des incendies et de créer un poste à temps plein afin de mieux répondre aux besoins et aux demandes;

ATTENDU QU' un processus d'embauche a été suivi;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE monsieur Bruno Gervais soit et est engagé à titre de Directeur du service incendie aux conditions prévues au contrat de travail négocié entre les deux municipalités et Monsieur Gervais;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

2019-05-185 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 19 h 50.

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

